



Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de SAINTE-CONSORCE

Séance du mardi 25 avril 2023

Délibération n° 2023-25

Nombre de membres :

En exercice : 19
Présents : 11
Pouvoirs : 5
Votants : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2023

Date d'affichage électronique de la convocation : 21 avril 2023

Secrétaire de Séance : Marylène CELLIER

Présents : Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET – Marylène CELLIER - Franck BAULAN – Odile BELIER COLLONGE - Nathalie ROUGEMONT - Yoann TRICAULT – Magalie NEVEU - Vincent BRUN - Caroline VITAL – Thomas RIGAUD

Absent(s) représenté(s) :

Bertrand GAULÉ a donné pouvoir à Pascal DIDELET – Laurence PAGNON à Marylène CELLIER – Emmanuel VINCENT à Yohann TRICAULT – Serge FERRRANDEZ à Odile BELIER COLLONGE- Julie SABY à Franck BAULAN

Absents : Elisabeth SAGE - David OHANNESSIAN – Charlotte PIERRAT

REGIE DE RECETTES – « Services Administratifs » - Ajout d'un ouvrage et fixation d'un tarif de vente

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune a passé commande d'une cinquantaine d'exemplaires du livre intitulé « Faune et Flore des Coteaux et Monts du Lyonnais » ouvrage réalisé à l'initiative de l'association « Chante-Ruisseau ».

Monsieur le Maire propose de mettre en vente ce livre dans le cadre de la régie de recettes, créée par délibération en date du 22 juin 2000 pour les services administratifs.
Il convient pour cela de fixer le tarif du prix d'achat réservé au public.

Le prix d'achat pour la commune est de 20 € par exemplaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

Votants : 16 – suffrages exprimés : 16 - *Abstention* : 0 Pour : 16 – *Contre* : 0

- adopte le tarif de vente de l'ouvrage à 20 €,
- approuve l'adjonction de ce livre dans la régie de recettes « Services Administratifs ».

Le Maire
Jean-Marc THIMONIER

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture
et sa publication sur le site internet de la commune*

